YERRES

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 69.49.79.00
N/REF. : NL/AB/JC/BP

DECISION N° 2000/203

OBJET : Convention de contrôle technique relative aux travaux d'installation d'une rampe de skate board, d'une table de street et d'une plateforme, installées sur le parking du stade Léo Lagrange, conclue avec l'APAVE.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 Juin 1995, complétée par celles du 27 juillet 1995 et 26 novembre 1997, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article
L 122-20 du Code des Communes,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 1999 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les documents y afférents,

VU l'arrêté n° 2000/137 série A du 28 juillet 2000 portant délégation de fonction et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Maire-Adjoint

CONSIDERANT la nécessité de procéder au contrôle de la rampe de skate board, de la table de street et de la plateforme,

CONSIDERANT que la proposition de la Société APAVE correspond aux intérêts de la Commune,

DECIDE

De confier à la société "APAVE" une mission de contrôle technique pour un montant de 4.000,00 Frs H.T

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

De signer la convention correspondante, établie par la Société APAVE et mentionnant le montant ci-dessus.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, Exercice 2000, fonction 4, sous fonction 412, nature 231319.

Fait à Yerres, le 3 Août 2000

Pour le Député-Maire,
Le Premier Maire-Adjoint délégué,

Nicole LAMOTH

REÇU LE
07 AOUT 2000
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

159